

article de journal qui critiquait ouvertement le gouvernement de M. Robarts, en Ontario, parce que des 85 députés du parti conservateur à l'Assemblée législative, 54 occupaient des postes au sein de commissions gouvernementales, de comités et autres organismes de ce genre.

Ma première réaction a été de dire que le favoritisme se pratiquait à outrance. Toutefois, quelques semaines plus tard, en réponse aux critiques qui avaient été formulées, un député de l'Assemblée législative d'Ontario a mis le doigt sur une chose qui m'a frappé par son bon sens. Certains peuvent prétendre que le favoritisme est poussé à l'extrême, mais à mon avis et de l'avis du gouvernement, il vaut mieux que ces commissions se composent en partie de représentants élus par le peuple plutôt qu'exclusivement de fonctionnaires. Il a dit ensuite que certains des représentants élus qui siègent à ces commissions n'avaient peut-être pas la compétence des fonctionnaires, mais que du moins, s'ils commettaient des erreurs, ou s'ils faisaient preuve d'incompétence, les électeurs pouvaient se débarrasser d'eux tous les quatre ans au moment des élections, alors qu'il était impossible de toucher aux fonctionnaires.

On a reproché au premier ministre le grand nombre d'adjoints parlementaires et autres fonctionnaires qui le servent à un titre ou à un autre. Je le répète, il vaut beaucoup mieux que, dans la mesure du possible, les membres des commissions soient des représentants élus que des fonctionnaires. J'irais même jusqu'à dire que nous en sommes arrivés à accorder une trop grande sécurité d'emploi aux fonctionnaires, et qu'il serait peut-être bon de modifier nos règles de sorte qu'une centaine de postes supérieurs de la Fonction publique puissent changer de titulaires chaque fois qu'il y a un changement de gouvernement. Une mesure de ce genre aurait, à mon avis, des répercussions salutaires dans toute la Fonction publique. Nous en sommes arrivés au point où non seulement les fonctionnaires rédigent les projets de loi, ce qui est naturel, mais ils préparent les règlements qui régissent l'application des statuts, et ils sont en train de devenir, en fait, les tsars de l'administration gouvernementale.

Il suffit de penser à l'effroyable abus de pouvoir que les gens sont obligés de supporter depuis des années dans les parcs nationaux, du fait que les règlements sont interprétés par des fonctionnaires non élus du gouvernement—et ce n'est là qu'un exemple parmi bien d'autres. Je pourrais en dire beaucoup plus long à ce sujet, mais ce n'est pas le moment.

J'insiste sur le fait que ce bill a été rédigé en majeure partie par des fonctionnaires et que c'est quelque chose dont ils n'ont pas à se vanter, en dépit du fait que la portée générale de cette mesure soit bonne. Peut-être n'avaient-ils pas assez de personnel—je ne le sais trop—mais nous voyons le résultat.

J'aimerais maintenant passer à un autre point qui me préoccupe grandement et c'est la façon dont la Chambre des communes et le cabinet traitent le Sénat. Je crois qu'il est juste de dire que jamais au cours des 16 dernières

années, soit depuis que je suis ici, on a rendu justice au travail du Sénat comme on l'a fait en 1971. On a reconnu qu'il avait grandement contribué à la discussion et au règlement de bon nombre de problèmes urgents touchant les Canadiens. On a qu'à penser au rapport du comité du Sénat sur la pauvreté, à celui sur les finances, à celui sur la politique scientifique, au comité spécial mixte sur la constitution, et à d'autres.

Le Sénat a joué le rôle qu'on avait prévu pour lui, et il s'en est acquitté de façon louable. L'estime du public est plus grande qu'elle ne l'avait été pendant de nombreuses années. J'ai eu le privilège de faire partie du comité spécial mixte sur la constitution, de participer aux audiences publiques tenues de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria et de Milk River, en Alberta, à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Je sais qu'il y a un certain nombre de députés membres de ce comité qui ne se sont pas cachés pour dire qu'ils aimeraient voir abolir le Sénat, et la question a été soulevée à toutes les réunions d'un bout à l'autre du Canada. Quelques-uns de ces députés se sont alors rendu compte que, bien qu'il y ait des gens qui aimeraient voir abolir le Sénat, la grande majorité—d'après les témoignages que nous avons entendus sur la question de l'abolition ou de la réforme du Sénat—désirait son maintien. Elle voulait qu'on y apporte des réformes et je partage ce point de vue. Tout Canadien sensé et tout sénateur devraient s'inquiéter du fait que le gouvernement canadien pourrait, par inadvertance ou simple mauvaise gestion, mettre le Sénat dans une situation telle qu'il ne lui serait plus possible de donner à ce projet de loi l'attention qu'il mérite.

Je viens de dire que l'une des raisons qui ont provoqué, à l'autre endroit, ces longues discussions et cette confusion, c'était le caractère inachevé de ce projet de loi. Certains articles en sont si longs qu'ils en deviennent presque incompréhensibles. D'autres se contredisent et bien qu'il faille admettre qu'une loi fiscale est toujours compliquée par suite des nombreuses dispositions explicatives qu'elle renferme, celle dont nous sommes saisis est tout à fait désordonnée et elle manque de coordination.

On me qualifie de théoricien et le sénateur Connolly l'a dit plus d'une fois. C'est possible, mais je suis également un homme d'affaires. Si l'on me permet de redevenir un instant universitaire, je dirai que tout étudiant en économique ou en sciences politiques qui me présenterait un travail aussi mal préparé et imprécis que ce projet de loi, échouerait sans aucun doute. Comme le sénateur Forsey, j'emploierais le tampon jusqu'à en avoir une crampe au bras droit, à force de cacheter «Voir dictionnaire».

Je pense que c'est là qu'en est le défaut; ou les fonctionnaires, qui ont fait le gros du travail de rédaction de ce bill, n'ont pas eu le temps de le faire comme il faut ni d'étudier les conséquences des nombreuses recommandations qu'ils faisaient, ni de comparer les articles et d'essayer de prédire quelles en seraient les conséquences une fois mis en pratique, ou le cabinet dans son empressement à faire adopter le bill, a fait preuve de manque de discernement et est prêt à prendre le risque de plonger dans la confusion la plus complète des centaines de milliers de contribuables d'ici un an ou deux.